

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

Concessions tarifaires

No de position tarifaire	Désignation du produit	Droit de douane		Observations
		Taux de droit de base	Concession au titre du SGPC	
2510	Phosphates de calcium naturels	10 %	0 %	
2601 H	Minerai de zinc concentré	5 %	0 %	
3003	Médicaments	10 %	5 %	
3102 G	Engrais à base d'urée	10 %	5 % */	
4102 A	Cuirs et peaux	7 %	0 % */	
4801	Papiers et cartons, papier journal	20 %	10 % */	
5703	Jute brut, sacs et sachets d'emballage en jute	7 %	0 % */	
5801 B	Tapis en jute	30 %	20 % */	
6202	Textiles spéciaux et linge de maison	10 %	5 % */	
6902	Articles sanitaires	30 %	20 % */	
6911	Vaisselle en céramique	30 %	20 % */	
8422 B	Autres grues et portiques mobiles	40 %	10 %	
Ex. 8423 D	Matériel de terrassement (perforatrices, excavateurs pneumatiques)	40 %	5 %	

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE (suite)

Concessions tarifaires

No de position tarifaire	Désignation du produit	Droit de douane		Observations
		Taux de droit de base	Concession au titre du SGPC	
Ex. 8456	Machines pour le transport et la construction et leurs pièces détachées	30 %	10 %	
8523	Câbles	5 %	0 %	
8523	Câbles de téléphone, câbles électriques	10 %	5 %	

\*/ Ces concessions sont applicables exclusivement aux pays les moins avancés participants.

Délégation de la REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE